



Evaluation des diplômes Licences – Vague B

ACADÉMIE : CAEN

Établissement : Université de Caen Basse Normandie

Demande n° S3LI120000691

Domaine : Arts, lettres, langues / Sciences humaines et sociales

Mention : Langues étrangères appliquées

Présentation de la mention

La mention Langues étrangères appliquées, dont les enseignements sont dispensés sur les sites de Caen (L1-L3) et Cherbourg (L1-L2), s'inscrit dans le cadre général LEA avec une orientation pluridisciplinaire articulée autour de l'étude de trois langues vivantes, avec sensibilisation aux aspects civilisationnels, institutionnels, économiques et politiques des pays correspondant aux langues étudiées, et d'un ensemble d'enseignements de préprofessionnalisation.

L'anglais étant obligatoire, les étudiants ont le choix entre quatre spécialités définies en fonction de la deuxième langue choisie (allemand, espagnol, italien, russe) et ont l'obligation de choisir une troisième langue vivante.

Cette formation, qui fait une très large part à la professionnalisation, comporte, au semestre 6, un stage en entreprise qui a lieu obligatoirement à l'étranger.

La mention, intégrant des procédures d'orientation spécifiques, est construite sur une progressivité contrôlée dans les méthodes et les contenus.

La licence LEA de Caen, avec une longue expérience dans ce domaine, a très classiquement pour objectif de former des étudiants aptes à répondre aux besoins des milieux socio-professionnels en matière d'échanges internationaux et de leur permettre d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour intégrer un master professionnel.

Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1	425
Nombre d'inscrits en L2	209
Nombre d'inscrits en L3	139
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	NR
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	NR
% d'abandon en L1	29 %
% de réussite en 3 ans	69.5 %
% de réussite en 5 ans	69.5 %
% de poursuite des études en master ou dans une école	92 %
% d'insertion professionnelle	NR



Bilan de l'évaluation

● Appréciation globale :

La formation est, de façon plutôt classique, organisée à partir de trois axes (langues, droit/économie/gestion, techniques d'expression, de communication et de l'information) fonctionnant en interaction pour mobiliser l'ensemble des connaissances et compétences acquises. Un travail de réflexion approfondi a été mené sur les compétences transversales, clairement identifiées et évaluées dans un livret de compétences. En dehors d'un questionnaire distribué aux étudiants en fin de L1 et L2, l'évaluation de la formation par les étudiants est embryonnaire et celle des enseignements UE par UE au seul état de projet.

La procédure d'orientation active semble plutôt efficace avec la mise en ligne de tests de langues et de français obligatoires pour les futurs entrants qui bénéficient d'une procédure personnalisée. Aux semestres 1 et 2, une aide pratique et méthodologique transdisciplinaire est apportée aux primo-entrants dont les difficultés ont été identifiées par les enseignants-référents. La création, en L1, d'un parcours « orientation » s'ajoutant au parcours LEA est en cohérence avec la progressivité affichée tout au long de la formation et l'importance donnée à l'élaboration du projet professionnel.

Les connaissances et compétences acquises permettent d'envisager, après le L2, une poursuite d'études vers des licences professionnelles ciblées et, après la licence, vers différentes mentions de masters professionnels. Si des informations sont fournies sur les possibilités de cursus en universités partenaires à l'étranger, aucune indication n'est donnée sur les mobilités effectivement réalisées. Si la programmation à l'étranger du stage en entreprise obligatoire en L3 est attrayante, on peut s'interroger, à ce stade, sur son suivi et s'étonner de son très faible poids en crédits européens et de son évaluation par un seul travail écrit.

L'équipe pédagogique (53 personnes avec un faible taux d'encadrement en PR) ne comprend pas formellement d'intervenants professionnels extérieurs. La formation, avec un responsable par année, est placée sous la responsabilité d'un enseignant chercheur relevant de l'UFR Droit et Sciences Politiques. Un Comité de Département, avec des représentants des étudiants, définit les orientations pédagogiques sans pour autant avoir les attributions d'un conseil de perfectionnement. L'information aux lycéens se fait au travers d'un ensemble de dispositifs classiques et éprouvés dont certains peuvent contribuer, de façon certes limitée, à la valorisation de la formation.

● Points forts :

- Adéquation enseignements/objectifs avec trois axes de formation cohérents et concertés.
- Réflexion approfondie sur les compétences transversales et sur leur mode d'évaluation.
- Procédures d'orientation active éprouvées avec tests de langues obligatoires et traitement personnalisé des demandes.
- Renforcement des dispositifs de réorientation avec la création d'un parcours « orientation » pouvant être choisi en lieu et place du parcours LEA.
- Dispositifs d'aide à la réussite avec diagnostics par les enseignants-référents et dispositifs de remédiation mis en œuvre par les tuteurs d'accompagnement.
- Progressivité des enseignements dans les trois axes de formation.
- Partenariats transdisciplinaires avec plus du quart des enseignants relevant du secteur Droit, économie, gestion.
- Existence d'un Comité de Département, avec représentants des étudiants, chargé de définir les orientations pédagogiques de la formation.

● Points faibles :

- Dispositifs d'évaluation de la formation limités et seulement à l'état de projet pour l'évaluation des enseignements UE par UE.
- Dossier s'appuyant essentiellement sur les données chiffrées, non analysées, extraites des enquêtes diligentées par l'Office Régional des Formations Supérieures.
- Peu d'éléments, autres que qualitatifs, sur l'insertion professionnelle et aucune indication sur le devenir des sortants non-diplômés.
- Cursus en université étrangère partenaire demeurant théorique, malgré les nombreuses possibilités offertes, en l'absence de données chiffrées sur les flux concernés .
- Stage en entreprise à l'étranger donnant lieu uniquement à un travail écrit et valorisé seulement à hauteur de 3 crédits européens.
- Insuffisance des dispositifs de valorisation en particulier en direction des milieux socio-professionnels qui ne sont représentés ni dans l'équipe pédagogique ni dans les instances de gouvernance.



Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Une meilleure connaissance de la population étudiante, s'appuyant sur des données autres que celles fournies par l'Office Régional des Formations Supérieures, serait souhaitable, tout comme une étude pointue de l'insertion professionnelle qui permettrait d'affiner l'adéquation entre enseignements et objectifs.

La mise en œuvre rapide de modes d'évaluation de la formation et des enseignements UE par UE devrait être l'un des objectifs prioritaires de l'équipe pédagogique.

Une réflexion approfondie devrait être conduite sur la pertinence, en tant que première expérience professionnelle à la fin du L3, d'un stage en entreprise effectué à l'étranger plutôt qu'en France, sur son suivi et sur sa faible valorisation dans le cursus.

L'absence formelle d'intervenants professionnels extérieurs dans l'équipe pédagogique et dans les instances de gouvernance limite la valorisation de la formation auprès des milieux socio-professionnels ; il conviendrait de réfléchir à la mise en œuvre de dispositifs efficaces pour en accroître la visibilité.